

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue à huis clos le lundi 8 mars 2021, à 19 h 30, au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, directrice adjointe et secrétaire-trésorier adjointe, sont aussi présents à cette séance.

Résolution 2021-03-044

Protocole de la rencontre

CONSIDÉRANT les mesures de confinement mises en place par le gouvernement du Québec et qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

CONSIDÉRANT que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que l'enregistrement de celle-ci soit rendu public sur la page Facebook de la municipalité.

Résolution 2021-03-045

Ordre du jour

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
8 mars 2021
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire et protocole de réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de février 2021;
5. Comptes à accepter – Février 2021;
6. Administration :
 1. Suivi du maire et des membres du conseil;
 2. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
 3. Calendrier des séances – Modification;
 4. Programme d'anglais intensif à l'école Ste-Ursule d'Amqui – Demande de transport au CSSMM;
 5. Info Municipalité – Distribution (dépôt);
 6. Élections 2021 – Vote par correspondance;
 7. Maison des Jeunes – Remerciements (dépôt);
 8. Programme de reboisement social;
 9. Maire suppléant – Nomination;
 10. Technicienne comptable – Embauche;
 11. Liste des contrats de plus de 25 000 \$ – Année 2020 (dépôt);
 12. Dossier clicSÉQR;
7. Invitations et demandes d'appui :
 1. Recommandations du comité des dons;
 2. Unis pour la faune – Appui;
 3. Campagne « Vers des collectivités durables » – Appui;
8. Sécurité publique :
 1. Centre communautaire – Mise à niveau du système de gicleurs;
9. Transport :
 1. Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) (dépôt);
 2. Ouverture des chemins d'érablières;
 3. Transport collectif La Caravelle;
 4. MRC de La Matapédia – Compétence en matière de transport collectif;
10. Hygiène du milieu :
 1. Acquisition d'équipement pour la collecte des matières organiques dans les institutions, commerces et industries – Mandat Régie intermunicipal de traitement des matières résiduelles;
 2. Règlement relatif au bannissement de sacs d'empilettes de plastique à usage unique – Dépôt de projet;
11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. Dérogation mineure – 28, rue Marcheterre;
 2. Nomination des inspecteurs;
 3. Sentiers Mic-Mac – Versement au CDSSES;

4. Démarche régionale visant à faciliter l'application du règlement harmonisé concernant les animaux – Adhésion;

12. Loisir et culture :

1. Projet *Parc et jeux d'eau* – Fonds région ruralité de La Matapédia (FRR);
2. Centre de conditionnement physique – Entente avec le Gym Artfitness (dépôt);
3. Bibliothèque municipale et scolaire Quilit – Subvention annuelle;

13. Santé et bien-être :

14. Projets d'investissement :

1. Réfection de la route du Lac-Malcolm – Règlement 2020-04 – Paiement de facture;

15. Affaires nouvelles :

1. _____;
2. _____;
3. _____;

16. Période de questions;

17. Levée de la séance.

Période de questions :

La séance se tenant à huis clos, il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les membres du conseil municipal répondent aux questions posées en commentaires de la séance qui est diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec.

Résolution 2021-03-046

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE

tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021 tel que rédigé.

Résolution 2021-03-047

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois de février 2021 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 114 554.70 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 79 937.78 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 34 616.92 \$

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

Administration – Informations et suivi du maire :

6.1. Suivi du maire et des conseillers concernant différents dossiers.

Résolution 2021-03-048

Compte courant – Paiement de factures excédant 5 000 \$

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 154 719.75 \$, taxes incluses, puisqu'individuellement, elles excèdent 5 000 \$.

Factures excédents 5 000 \$			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
Transport Martin Alain	1648	Entretien chemins hiver – 1 ^{er} vers. 2021	25 702.79 \$
M.R.C de la Matapédia	24118	Quote-part mat. résiduelles – 1 ^{er} vers. de 4	41 752.10 \$
M.R.C de la Matapédia	24153	Quote-part incendie – 2 ^e vers. de 4	30 081.62 \$
9385-3117 Québec Inc.	3220	Collecte matières résiduelles – Février 2021	9 054.76 \$
Société de l'assurance automobile	360076735923813	Immatriculation 2021 - Véhicules municipaux	6 376.38 \$
M.R.C de la Matapédia	24154	Quote-part mat. résiduelles - 2 ^e vers. de 4	41 752.10 \$
TOTAL :			154 719.75 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que ces dépenses prévues au budget soient payées à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2021-03-049

**Administration –
Modification au calendrier
des réunions**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec stipule que le conseil d'une municipalité locale doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois;

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter une modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- D'approuver la modification au calendrier des séances ordinaires du

conseil municipal pour l'année 2021 afin de repousser la séance prévue le lundi 5 avril 2021 au mardi 6 avril 2021.

- QUE le directeur général et secrétaire-trésorier donne un avis public de cette modification, et ce, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec.

Résolution 2021-03-050

**Administration – Programme
d'anglais intensif à l'école
Sainte-Ursule d'Amqui –
Demande de transport au
CSSMM**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander au Centre de service scolaire des Monts-et-Marées d'offrir le service de transport scolaire aux élèves de sixième année domiciliés sur le territoire de la municipalité désirant s'inscrire au programme d'enseignement intensif d'anglais offert à l'école Sainte-Ursule d'Amqui.

Résolution 2021-03-051

**Administration – Info
Municipalité – Distribution**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de modifier la procédure de distribution de l'Info Municipalité de sorte que les copies imprimées de ce dernier soient rendues disponibles dans les commerces et institutions de Sayabec, sur la page Facebook de la municipalité ainsi que sur le site internet. Cette démarche vise à réduire l'empreinte environnementale liée au nombre important de copies papier imprimées actuellement.

Résolution 2021-03-052

**Administration – Vote par
correspondance –
Autorisation**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le

cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin à la Municipalité de Sayabec.

6.7. Dépôt de la lettre de remerciements de la Maison des Jeunes pour la contribution financière annuelle de la municipalité.

Résolution 2021-03-053

Administration – Programme de reboisement social

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil d'autoriser madame Chimène Ngomanda, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à déposer, pour et au nom de la municipalité de Sayabec, une demande de projet au programme de reboisement social auprès de l'organisme Arbre-Évolution.

Résolution 2021-03-054

Administration – Maire suppléant – Nomination

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer madame Marie Element, à titre de maire suppléante pour une période de 8 mois, soit du mois de mars 2021 au mois d'octobre 2021 inclusivement.

Par la même résolution, Madame Element est autorisée à être signataire, en l'absence de monsieur Marcel Belzile, maire, sur tous les comptes de la Municipalité de Sayabec à la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia.

Par la même résolution, le conseil municipal confirme que madame Marie Element, agira à titre de deuxième représentant de la Municipalité de Sayabec au Conseil des maires de la MRC de La Matapédia. De plus, lorsque monsieur Marcel Belzile, maire, sera absent des réunions du Conseil des maires, madame Element siègera à sa place et aura droit de vote.

Résolution 2021-03-055

**Administration – Poste de
technicienne comptable -
Embauche**

CONSIDÉRANT que le poste de technicienne comptable est vacant depuis le 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 de la convention collective en vigueur entre la municipalité de Sayabec et le syndicat canadien de la fonction publique section locale 1142 le poste vacant doit faire l'objet d'un processus d'affichage interne;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du processus d'affichage interne, aucune candidature provenant du personnel salarié régulier n'a été reçue;

CONSIDÉRANT que l'article 10.05 b) prévoit que le poste est alors accordé à la personne salariée temporaire dont la date d'embauche est la plus ancienne à la condition qu'elle puisse satisfaire aux exigences de la tâche;

CONSIDÉRANT que madame Sophie Bouchard occupe le poste de technicienne comptable à titre de personne salariée temporaire depuis le 16 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'embaucher madame Sophie Bouchard, au poste de technicienne comptable en date du 24 février 2021, conformément au processus d'affichage interne.

6.11. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des contrats conclus qui comportent des dépenses de plus de 25 000 \$ pour l'année 2020.

Résolution 2021-03-056

Dossier clicSÉQR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, comme gestionnaires du dossier clicSÉQR de la municipalité de Sayabec.

7.1. Il n'y a pas de demande de don pour cette séance.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT que l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT qu'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle;

CONSIDÉRANT que certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

CONSIDÉRANT que selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

CONSIDÉRANT que les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT que le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS, il proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

QUE la municipalité de Sayabec appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune

et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

QU'IL soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Résolution 2021-03-058

Appui à la campagne Vers des collectivités durables

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

ATTENDU QUE, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

ATTENDU QUE le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses

services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer la campagne *Vers des collectivités durables* et de transmettre la présente résolution à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand.

Résolution 2021-03-059

Sécurité publique – Mise à niveau du système de gicleurs au Centre communautaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'entreprise Chubb à effectuer la mise à niveau du système de gicleurs au Centre communautaire comprenant le remplacement des manomètres, l'installation d'un régulateur d'air approuvé pour la protection incendie et d'une valve d'essai ainsi que la vérification interne de la tuyauterie. Par ailleurs, les membres du conseil autorisent la soumission numéro 21-810-6613-001 transmise le 2 mars 2021 par M. Jean-Pierre Sirois pour ces travaux au montant de 7 342 \$, plus les taxes applicables.

9.1. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) préparé par la firme CIMA + et transmis au ministère des Transports du Québec. Le plan comprend une recommandation visant à améliorer la sécurité routière à l'angle des rues Keable et de l'Église à Sayabec.

Résolution 2021-03-060

Transport – Ouverture des chemins – Route McNider, rang 12 et Route Drapeau

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Centre acéricole matapédien inc. à procéder à l'ouverture du chemin du Lac Castor à partir du début mars 2021 jusqu'à la fin de la période des sucres. Le tronçon sera ouvert par la Municipalité de Sayabec à partir de l'intersection de la route Sainte-Paule jusqu'au Chemin de la montagne ronde. Le conseil municipal tient à mentionner aux responsables qu'ils doivent remettre le chemin en état, advenant des bris causés par la circulation des véhicules.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise l'ouverture du rang 12 jusqu'à l'érablière de monsieur Stéphane Lévesque. Cette section

comprend également l'érablière de madame Caroline Poirier et monsieur Yannick Turcotte.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le déneigement d'une section de la route Drapeau conduisant à l'érablière de monsieur Christian Morin. L'ouverture devrait s'effectuer vers le début avril.

Résolution 2021-03-061

Transport collectif La Caravelle

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement de la contribution 2021 pour une somme de 6 493 \$ comme prévue au budget de l'année 2021, pour le service de transport adapté sur le territoire de la MRC de La Matapédia, administré par Transport adapté La Caravelle.

9.4. Dépôt de la résolution de la MRC de La Matapédia concernant l'intention de cette dernière de déclarer sa compétence en matière de transport collectif des personnes.

Résolution 2021-03-062

Hygiène du milieu – Acquisition d'équipement pour la collecte des matières organiques dans les institutions, commerces et industries – Mandat Régie intermunicipal de traitement des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que les mesures 24 et 25 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de La Matapédia visent l'implantation de la collecte des matières organiques auprès de l'ensemble des ICI par bacs roulants ou par conteneurs;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet d'implantation de la collecte des matières organiques dans les institutions, commerces et industries (ICI), la municipalité de Sayabec a adopté en 2019 un avis d'intention d'amorcer la démarche d'implantation de cette collecte dans les ICI de son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia via la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis) a mis à disposition une ressource pour accompagner l'implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI;

CONSIDÉRANT que la RITMR Matapédia-Mitis a déposé une demande de subvention pour ce projet dans le cadre de l'Appel

de proposition pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI;

CONSIDÉRANT que lors de la soumission du projet pour cette aide financière, la municipalité de Sayabec a signé une lettre d'intention d'implanter la collecte des matières organiques sur son territoire et par le fait même de soutenir les démarches de la RITMR Matapédia-Mitis;

CONSIDÉRANT qu'il était entendu, pour les besoins du projet, de faire l'acquisition de bacs roulants et de conteneurs à matières organiques;

CONSIDÉRANT qu'un achat groupé entre les municipalités locales concernées par le projet (Amqui, Causapscal, Mont-Joli, Sainte-Flavie, Sainte-Luce, Sayabec) pour l'équipement permet de faciliter les démarches, d'avoir un meilleur prix ainsi qu'une uniformité auprès des différents ICI pour la collecte;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater la RITMR Matapédia-Mitis d'être responsable de l'appel d'offres pour l'acquisition des bacs roulants et des conteneurs.

10.2. Monsieur Frédéric Caron, conseiller, dépose le projet de Règlement relatif au bannissement de sacs d'emplettes de plastique à usage unique.

11.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, présente la demande de dérogation mineure DPDR210005 demandée par monsieur Herman Levasseur pour la propriété du 28 rue Marcheterre.

La demande est la suivante :

Le requérant désire régulariser l'implantation du bâtiment principal et la construction accessoire attachée suivant le déplacement du bâtiment en 1992 (avec permis).

Tableau 5.1 : marge de recul de 5 m – Réalisé 2.79 m

Article 7.5.2 : marge de recul de la galerie de 3 m – Réalisé 1.04 m

Raison de la demande :

La marge de recul avant de la maison par rapport à l'emprise de la rue Marcheterre varie de 2.79 m à 3.10 m, alors que le règlement de zonage prévoit que les bâtiments principaux soient situés à au moins 5.00 m. La maison a été déplacée en 1992 et le déplacement n'a pas été réalisé en conformité avec le règlement, car il a aggravé quelque peu la situation dérogatoire; en ce sens, le propriétaire ne peut prétendre à des droits acquis, et ce malgré la présence d'un permis qui démontre sa bonne foi.

Il est impossible de relocaliser sa résidence. L'application uniforme de règlement empêche le propriétaire de vendre sa maison.

Suite à l'avis publié le 18 février dernier, aucun commentaire n'a été reçu par courriel ou par la poste.

Résolution 2021-03-063

**Urbanisme – Dérogation
mineure – Monsieur Herman
Levasseur**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur cette demande et qu'il a émis une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 18 février dernier invitant tout intéressé à se faire entendre par courrier ou par courriel, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL210005 demandée par monsieur Herman Levasseur pour la propriété du 28 rue Marcheterre.

Résolution 2021-03-064

**Nomination des officiers
municipaux responsables de
l'application des règlements
d'urbanisme**

ATTENDU que la municipalité de Sayabec a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

ATTENDU que la municipalité de Sayabec et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

ATTENDU qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer Karine-Julie Guénard, Mélissa Caron et Sébastien Gagné comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

Résolution 2021-03-065

**Sentiers Mic-Mac –
Versement au CDSSES**

CONSIDÉRANT QUE dans ses prévisions budgétaires 2021, la municipalité de Sayabec a prévu une contribution de 25 000 \$ au projet d'acquisition d'équipements présentés par le

Comité de développement socioéconomique
de Sayabec pour les Sentiers Mic-Mac

CONSIDÉRANT QUE le projet est maintenant réalisé et qu'il est dans l'intérêt de l'organisation de recevoir les sommes consacrées.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil d'autoriser le versement de la contribution de 25 000 \$ au Comité de développement socioéconomique de Sayabec pour le projet d'acquisition d'équipements aux Sentiers Mic-Mac.

Résolution 2021-03-066

Démarche régionale visant à faciliter l'application du règlement harmonisé concernant les animaux - Adhésion

CONSIDÉRANT que le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ;

CONSIDÉRANT que cette loi permet au gouvernement d'établir, par règlement, des normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens et les pouvoirs qu'une municipalité locale peut exercer à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien ainsi que les modalités de l'exercice de ces pouvoirs ;

CONSIDÉRANT les nombreuses responsabilités des municipalités locales dans l'application des dispositions de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et du règlement qui en découle ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec ne dispose ni des ressources humaines, techniques, financières et matérielles pour appliquer adéquatement les dispositions de ladite loi et du règlement qui en découle ;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'identifier des solutions régionales afin de permettre l'application de la réglementation sur les animaux dans une perspective d'optimisation des ressources ;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia pourrait encadrer les premières étapes d'une démarche régionale, mais qu'elle ne dispose ni du temps ni des ressources nécessaires pour porter l'ensemble de la démarche.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de :

1. Signifier à la MRC de La Matapédia son accord quant à la réalisation d'une démarche visant à identifier des solutions régionales afin de permettre l'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et de la réglementation qui en découle ;
2. Autoriser la MRC de La Matapédia à effectuer la recherche de financement nécessaire à la réalisation de cette démarche (chargé de projet, consultant, entreprise privée) ;
3. S'engager à collaborer avec la MRC de La Matapédia et toute autre personne nommée pour réaliser ledit mandat.

Résolution 2021-03-067

**Projet Parc et jeux d'eau –
Fonds région et ruralité de La
Matapédia – Dépôt**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil d'autoriser madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, à déposer, pour et au nom de la municipalité, le projet *Parc et jeux d'eau* au Fonds région et ruralité de La Matapédia (FRR). Madame Fillion est désignée comme personne responsable et autorisée à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Par la même résolution, la municipalité de Sayabec estime sa contribution en services rendus au montant de 13 941 \$. De plus, elle s'engage à financer la différence entre les coûts réels du projet et les subventions et contributions obtenues jusqu'à concurrence d'un montant de 35 000 \$.

-
- 12.2. Dépôt de l'entente de partenariat entre la municipalité de Sayabec et le gym Artfitness pour l'entretien et l'amélioration du service au centre de conditionnement physique situé au Centre sportif David-Pelletier.
-

Résolution 2021-03-068

**Loisir et culture –
Bibliothèque municipale et
scolaire Quilit – Subvention
annuelle**

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement de la subvention annuelle 2021 octroyée à la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit au montant de 2 000 \$.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit à faire, sur présentation de factures au nom de la municipalité, une dépense de 1 500 \$ pour l'achat de livres.

Résolution 2021-03-069

Réfection de la route du Lac-Malcolm – Règlement 2020-04 – Paiement de facture

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture NR-1322 de l'entreprise Arpo Groupe-Conseil au montant de 116 663.82 \$, taxes incluses, pour des services professionnels de surveillance liés au projet de réfection de la route du Lac-Malcolm.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 106 529.62 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit payée par le règlement 2020-04. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 10 134.20 \$ seront payés par le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Période de questions :

La séance se tenant à huis clos, il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les membres du conseil municipal répondent aux questions posées en commentaires de la séance qui est diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec.

Résolution 2021-03-070

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 44.

Marcel Belzile
Maire

Joel Charest
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib